

Station mobile Bilan de la qualité de l'air à Saint-Rémy-sur-Avre en 2011

Campagnes du
10/02/11 au 28/02/11
13/04/11 au 12/05/11
28/06/11 au 20/07/11
20/10/11 au 08/11/11

Janvier 2012

Bilan de la qualité de l'air à Saint-Rémy-sur-Avre en 2011

Cadre de la campagne

Dans le cadre du Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA)¹, quatre campagnes de mesures ont été réalisées, en 2011, sur la commune de Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir), le long de la RN12.

Ce suivi a pour objectif l'évaluation de la pollution de proximité automobile pour deux polluants normés (dioxyde d'azote et particules en suspension de diamètre inférieur à 10 µm).



Station mobile à Saint-Rémy-sur-Avre

En effet, suivant la directive européenne 2008/50/CE, pour obtenir une valeur indicative pour un polluant donné, il faut disposer de 14% de données valides, avec une méthode équivalente à la méthode de référence, sur la période considérée (une mesure par semaine, au hasard, également répartie sur l'année, ou 8 semaines, également réparties sur l'année).

Pour l'année 2011, la surveillance de la commune de Saint-Rémy-sur-Avre a représenté 20% et a été répartie de manière égale sur l'année (une campagne de mesures par saison). Ceci permet donc de reconstituer des moyennes annuelles indicatives et de les comparer à la réglementation en vigueur.

Résultats

Les statistiques à Saint-Rémy-sur-Avre sont réalisées à partir des quatre campagnes :

10/02/11 au 28/02/11 – 13/04/11 au 12/05/11 – 28/06/11 au 20/07/11 – 20/10/11 au **08/11/11**.

Les statistiques à Orléans et Tours sont réalisées pour l'année 2011 et également sur les mêmes dates que les campagnes à Saint-Rémy-sur-Avre.

¹ Issu de l'Arrêté interministériel du 17/03/03 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public (JO n° 167 du 22 juillet 2003) modifié par l'Arrêté du 25 octobre 2007

Le tableau ci-dessous regroupe les statistiques réalisées à partir des mesures des trois sites trafics sur les mêmes périodes. L'ensemble de ces 4 campagnes représente 20 % de l'année 2011.

	Dioxyde d'azote NO ₂			Particules en suspension PM ₁₀		
	Saint-Rémy-sur-Avre	Orléans Gambetta	Tours Pompidou	Saint-Rémy-sur-Avre	Orléans Gambetta	Tours Pompidou
Moyenne indicative annuelle	56	42	54	36	21	27
Maxima horaire*/journalier**	187*	141*	176*	77**	48**	66**
Réglementations annuelles	40 (valeur limite)			30 (objectif de qualité) 40 (valeur limite)		
Réglementations horaire/journalière (seuil d'information)	200 µg/m ³ /h			50 µg/m ³ /24 h		
Nb de jours de dépassements du seuil d'information	0	0	0	10	0	5

Concentrations moyennes (maxima horaires/journaliers) (en µg/m³) à Saint-Rémy-sur-Avre, Orléans et Tours en dioxyde d'azote et particules en suspension PM₁₀ pendant l'année 2011 (périodes communes) en site trafic.

Le tableau suivant synthétise les statistiques pour les stations de Gambetta et de Pompidou pour l'ensemble de l'année 2011.

	Dioxyde d'azote NO ₂		Particules en suspension PM ₁₀	
	Orléans Gambetta	Tours Pompidou	Orléans Gambetta	Tours Pompidou
Moyenne annuelle	40	56	21	27
Maxima horaire*/journalier**	203*	239*	98**	100**
Réglementations annuelles	40 (valeur limite)		30 (objectif de qualité) 40 (valeur limite)	
Réglementations horaire/journalière (seuil d'information)	200 µg/m ³ /h		50 µg/m ³ /24 h	
Nb de jours de dépassements du seuil d'information	1	1	7	22

Concentrations moyennes (maxima horaires/journaliers) (en µg/m³) à Orléans et Tours en dioxyde d'azote et particules en suspension PM₁₀ en 2011.

Les résultats montrent des moyennes annuelles effectivement comparables à une station sous influence de la pollution d'origine automobile, avec des niveaux en dioxyde d'azote et particules en suspension comparables aux niveaux enregistrés sur la station Pompidou (Tours).

La moyenne annuelle en dioxyde d'azote indique un risque de dépassement de la valeur limite annuelle fixée à 40 µg/m³. Aucun dépassement du seuil d'information pour ce polluant n'a été enregistré au cours de la campagne.

Pour les stations trafics d'Orléans et de Pompidou, la moyenne en dioxyde d'azote calculée uniquement sur les périodes des campagnes et celle calculée pour l'année entière sont très proches. On peut donc raisonnablement supposer que la moyenne indicative calculée sur 20 % de l'année, en dioxyde d'azote, à Saint-Rémy-sur-Avre est représentative de la moyenne annuelle.

Il en est de même pour les particules en suspension. Pour celles-ci, la moyenne indicative annuelle n'a pas dépassé la valeur limite annuelle (40 µg/m³) mais les valeurs journalières ont dépassé 10 jours le seuil d'information fixé à 50 µg/m³/24h.

Lig'Air – Surveillance de la qualité de l'air en région Centre

3 rue du Carbone – 45 100 ORLEANS

Tél. : 02.38.78.09.49 – Fax : 02.38.78.09.45 – Courriel : ligair@ligair.fr – Internet : www.ligair.fr

En faisant l'hypothèse que le nombre de dépassement du seuil d'information entre le site de Pompidou et de Saint-Rémy-sur-Avre reste proportionnel, on peut estimer le nombre total de dépassement de ce seuil à 44 jours de dépassement du $50 \mu\text{g}/\text{m}^3/24\text{h}$ pour l'année 2011. Or la valeur limite autorise 35 jours maximum de dépassement de ce seuil. Les résultats de la campagne de mesures en PM_{10} en 2011, indiquent un risque potentiel de dépassement de la valeur limite en PM_{10} .

Conclusion

Les résultats de la campagne de mesures confirment le dépassement de la valeur limite annuel en dioxyde d'azote le long de la RN12.

Ces campagnes de mesures ont également mis en évidence un risque potentiel de dépassement de la valeur limite journalière en particules en suspension PM_{10} .

La surveillance de ces deux polluants s'avère nécessaire à Saint-Rémy-Sur-Avre, le long de la RN12.

A noter, qu'aucun dépassement de la valeur limite en particules n'a été observé jusqu'à présent sur les sites de mesures du réseau de Lig'Air.